



- pharmaciens titulaires
- pharmaciens adjoints
- préparateurs en pharmacie

EXPERTISE PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE ÂGÉE

OBJECTIF :

Face aux plaintes de la personne âgée les plus couramment rencontrées à l'officine :

- Intégrer les médicaments homéopathiques dans la prise en charge en première intention
- Accompagner la délivrance des ordonnances intégrant des médicaments homéopathiques

PRÉ-REQUIS :

Avoir suivi une formation continue à la thérapeutique homéopathique.

CONTENU :

- Place et intérêt de la thérapeutique homéopathique dans la prise en charge de la personne âgée
- Prise en charge à l'officine :
 - Maux de tête
 - Crampes et douleurs musculaires
 - Douleurs articulaires
 - Déminéralisation
 - Accompagnement des interventions chirurgicales
 - Asthénie
 - Troubles anxieux et du sommeil
 - Constipation
 - Diarrhées
 - Troubles dermatologiques
 - Troubles ophtalmologiques
 - Troubles ORL
- Etude approfondie de grands médicaments homéopathiques utiles dans la prise en charge de la personne âgée

NOUVEAUTE
2020

formation
sur 2 journées :
14 heures

nombreuses
mises en situation
et échanges
de pratique

*Animé
par un pharmacien
d'officine*



*L'apport d'une expertise médicale
avec l'intervention
d'un médecin homéopathe
lors de la 1ère journée*

Prise en charge possible par le FIF-PL ou Actaliens
Selon les barèmes en vigueur

Plus de renseignements sur
www.cdfh.fr

contact@cdfh.fr • 04 78 45 61 94

Retrouvez-nous sur   